

EPCC Scène Nationale du Grand Narbonne
CONSEIL D'ADMINISTRATION 10 DU 17/09/2026

DELIBERATION N°2026-18

OBJET : VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 ET DE SA
NOTE DE PRESENTATION

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 14h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Scène nationale du Grand Narbonne, se sont réunis à Narbonne, sous la présidence de Mme Emma BELLOTTI, sur une convocation en date du 7 septembre 2026.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour l'Agglomération du Grand Narbonne

- Mme Emma BELLOTTI
- Mme Anhès SAUZEL-MARY
- Mme Evelyne RAPINAT
- M. Gérard LUCIEN
- Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF
- M. Bernard DEVIC
- M. Joël HERNANDEZ
- M. Lionel ALBERT

Pour l'Etat

- M. Christopher MILES, pouvoir à Mme DESCAZEAX
- Mme Maylis DESCAZEAX, pouvoir à Mme PIAT

Pour la Commune de Narbonne

- M. Yves PENET
- M. Alban NAVARRO
- Mme Christine BONNAFOUS-AUGE

Pour le département de l'Aude

- M. Patrick FRANÇOIS
- Mme Maria CONQUET, pouvoir à M. FRANÇOIS

Pour les personnalités qualifiées

- Mme Laure SERRANO, pouvoir à M. FRANÇOIS
- M. Pierre-Antoine DEVIC, pouvoir à Mme BELLOTTI
- M. Vincent DOURLET, pouvoir à M. PENET

Pour les Représentants du personnel

- Mme Catherinz SANZ
- M. Xavier TOSI

Membres absents :

- Mme Marie REVERDY
- M. Alain BUCQUET

Etaient invités (sans voix délibératives) :

M. Fabien BERGES, M. Grégoire BRIANCON, Mme Manuelle PELLISSIER, M. Ghislain DUVERDIER, Mme Laetitia D'AMICO

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Exposé des motifs

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement, Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2024, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « SCENE NATIONALE DU GRAND NARBONNE » ;

Vu les statuts de l'EPCC dans ses articles 10 et 11 relatifs aux attributions du Conseil d'administration, du Président du conseil d'administration.

Vu la délibération 2026-9 du conseil d'administration en date du 28 mai 2026 validant le compte administratif 2025,

Vu le courriel du contrôle de légalité de la Préfecture en date du 5 juin 2026 demandant d'effectuer une modification du compte administratif et d'y adjoindre une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif,

Vote :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

1. le compte administratif du budget de l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne dressé pour l'exercice 2025 par l'ordonnateur avec la modification suivante de la section investissement :

	Validé le 28/05	Corrigé
Ch10 / Art. 1021	0,00 €	36 336,50 €
Ch040 / Art. 1021	126 568,60 €	90 232,10 €
Total	126 568,60 €	126 568,60 €

Les autres éléments du compte administratif restent inchangés.

2. la note de présentation du compte administratif

Pour rappel le budget primitif de l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne pour l'exercice 2025, adopté le 19 décembre 2024 et modifié les 26 juin 2025, le 18 novembre 2025 et le 23 janvier 2026, s'équilibre en dépenses et en recettes et en mouvements budgétaires à la somme de 3 788 046,36 € répartis entre section de fonctionnement pour 3 495 421,85 € et investissement pour la somme de 292 624,53 €

Le compte administratif de l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne pour l'année 2025 est conforme au compte de gestion et se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 476 260,28 €

Recettes : 3 402 889,49 €

Deficit 2025 : - 73 370,79 €

Résultat cumulé : 21 389,18 €

Section investissement :

Dépenses : 257 803,81 €

Recettes : 110 232,10 €

Deficit 2025 : - 147 571,71 €

Restes à réaliser en dépenses : 28 206,58 €

Restes à réaliser en recettes : 60 000 €

Résultat cumulé : 5 846,24 €

L'établissement n'a pas contracté de dettes ni constitué de provision pour risques

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DECIDENT

D'approuver le compte administratif du budget de l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne dressé pour l'exercice 2025 par l'ordonnateur (ce dernier étant conforme au compte de gestion) et la note de présentation du compte administratif.

Fait et délibéré à Narbonne le, 17/09/2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Présidente de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne »



